



Désaccord sur l'appréciation stage fonction publique

Par **Marc_pa**, le **02/12/2020** à **23:37**

Bonjour,rnrnJ'arrive en fin de stage dans la fonction publique territoriale. J'ai été convoqué ce matin par mail pour un bilan cet après-midi.rnrnComme je le redoutais, ma supérieure a émis un avis défavorable à ma titularisation et dressé un portrait peu élogieux ne relevant que des points négatifs sans mentionner les points positifs.rnrnEtant en désaccord avec les conclusions qu'elle a écrites sur le compte-rendu, suis-je obligé de le signer ? Puis-je l'annoter pour marquer mon désaccord ?rnrnEst-ce que signer ce document sans émettre de réserves ne pourrait pas se retourner contre moi et signifier que je suis d'accord avec les conclusions dressées par ma responsable ?rnrnMerci pour vos réponses.rnrnCordialement.

Par **morobar**, le **03/12/2020** à **09:33**

Bonjour,rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1564>

Par **Visiteur**, le **03/12/2020** à **10:56**



Bonjour,rnrnIl faut savoir que la titularisation n'est pas un droit à l'issue du stage.rnrnSi l'autorité territoriale estime que l'agent est inapte professionnellement à exercer ses fonctions, l'autorité territoriale peut ainsi refuser de le titulariser..rnrnCe refus éventuel n'a

pas à être motivé, sauf auprès du juge administratif si vous intentez un recours.rnrnEn conséquence, je vous invite à vous rapprocher d'une organisation syndicale de la FPT.